

Section 3 - Rôle des aires protégées dans la mise en oeuvre de la REDD+ et des objectifs d'Aichi

REDD+

= Réduction des émissions du déboisement et de la dégradation des forêts

+

Conservation des stocks de carbone forestier
Gestion durable des forêts
Accroissement des stocks de carbone forestier

- extension des forêts sous statut de protection
- renforcement de l'effectivité du réseau existant



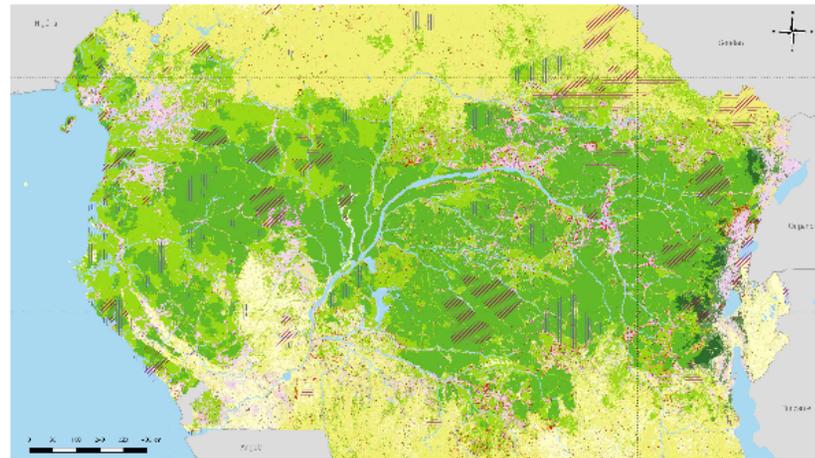
Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites

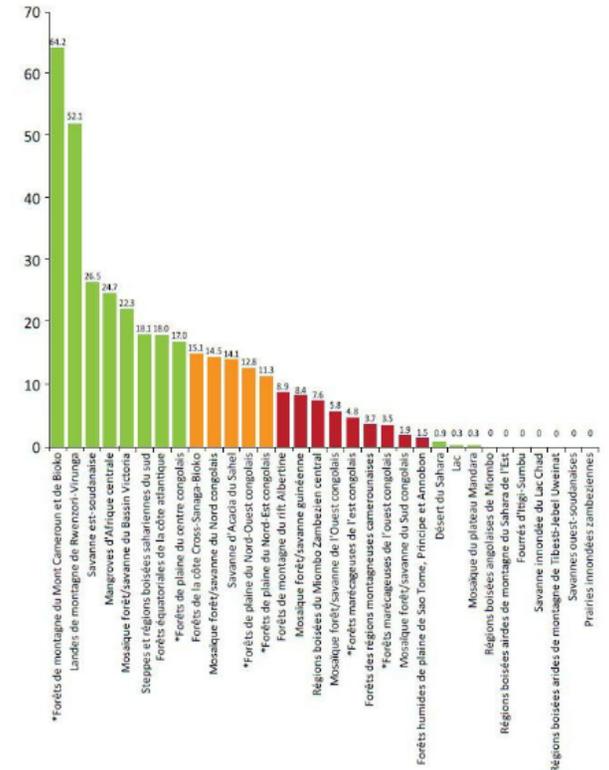
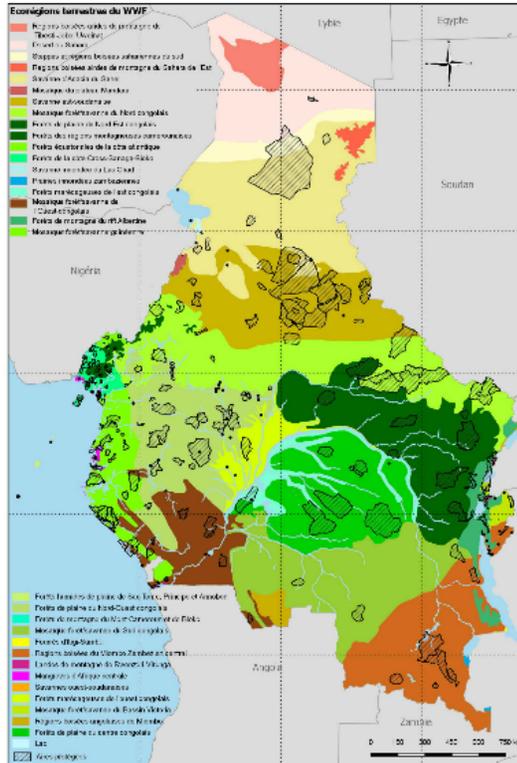


Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.



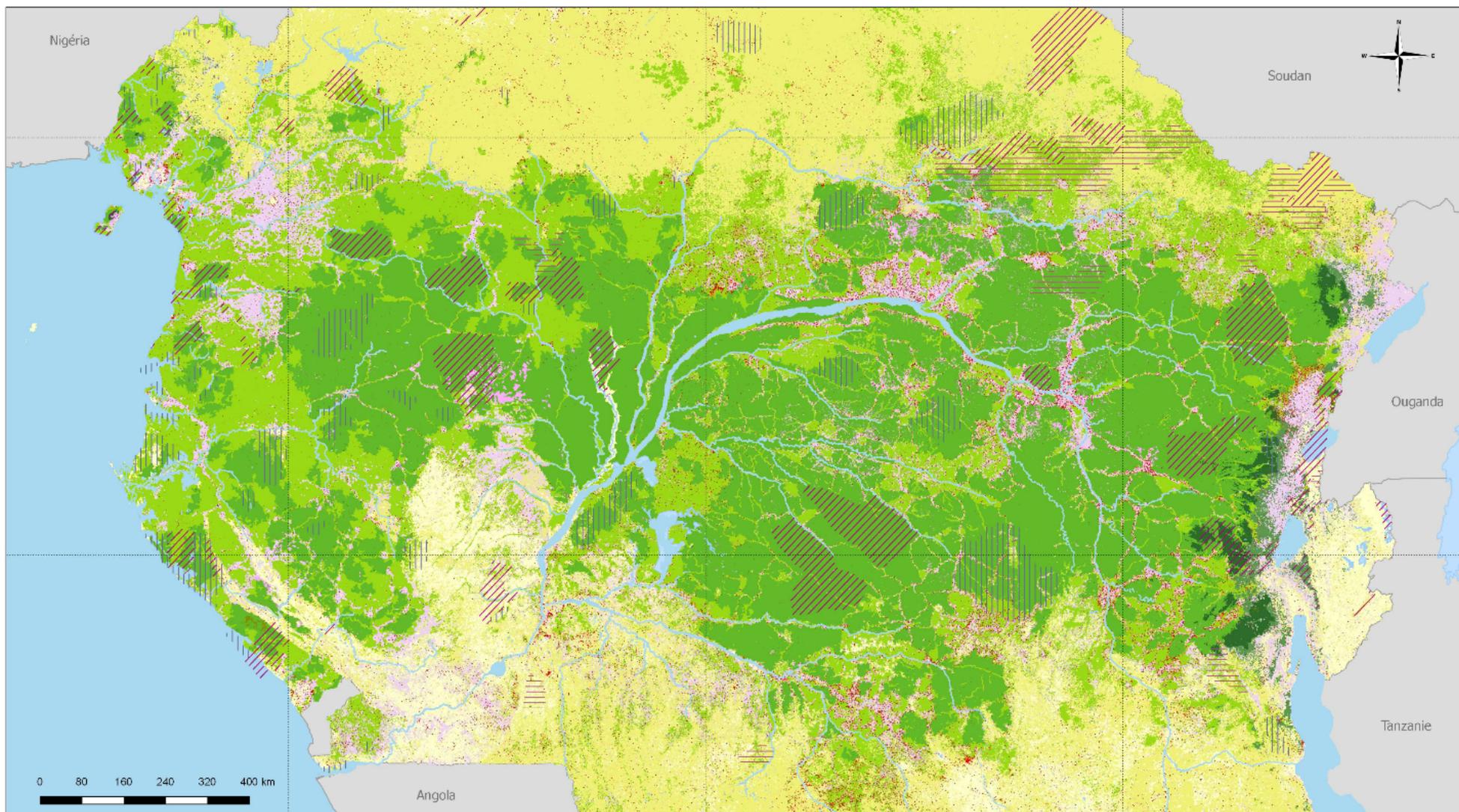
Carbone et déforestation dans les aires protégées désignées au niveau national	Proportion du territoire couvert par le réseau d'aires protégées (%)	Proportion du carbone issu de la biomasse contenu dans les aires protégées (%)	Superficie totale des aires protégées (km ²)	Superficie brute déforestée dans les aires protégées sur la période 2000-2012 (km ²)
Rep. Dem. Congo	10,1	11,6	235 796	2 230
Tchad	13,6	20,0	147 111	215
République Centrafricaine	17,4	16,9	107 893	302
Cameroun	9,4	12,0	43 645	133
Gabon	15,0	15,5	39 606	134
Rep. Congo	9,4	11,8	32 211	96
Guinée Equatoriale	19,2	17,1	5 183	26
Rwanda	9,8	17,8	2 469	18
Burundi	5,6	7,8	927	5
TOTAL COMRAC	11,5	12,8	614 894	3 170



Source: G. Chazdon, 2009, p. 10, et al. 2010. The remote monitoring of the world's new crop of the 21st century. Science 311(5762):204

Projections cartographiques: projection en Lambert Conformable France Révisée, le datum est intégré au SRS français existant de la Gault, supporté par UTM-49Q/24E.

***Section 3 - Rôle des
aires protégées dans la
mise en oeuvre de la
REDD+ et des objectifs
d'Aichi***



Forêts (en dehors des PFI)

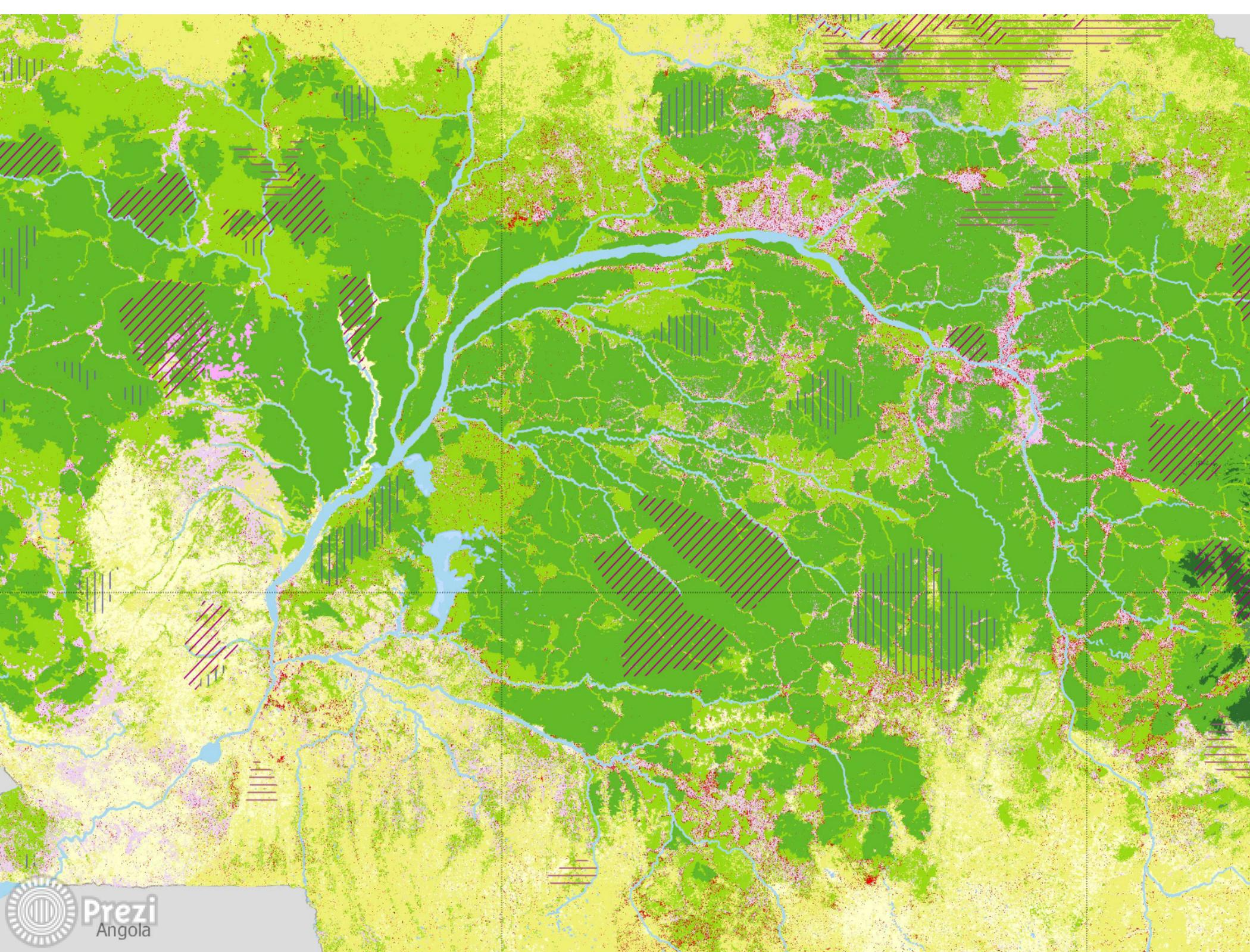
- Forêt dense humide / Forêt édaaphique / Mangrove
- Forêt sub-montagnarde / Forêt de montagne
- Mosaïque forêt-savanne / Région boisée caduque ouverte à fermée / Savanne boisée - Savanne arborée
- Complexe rural et Jeune forêt secondaire

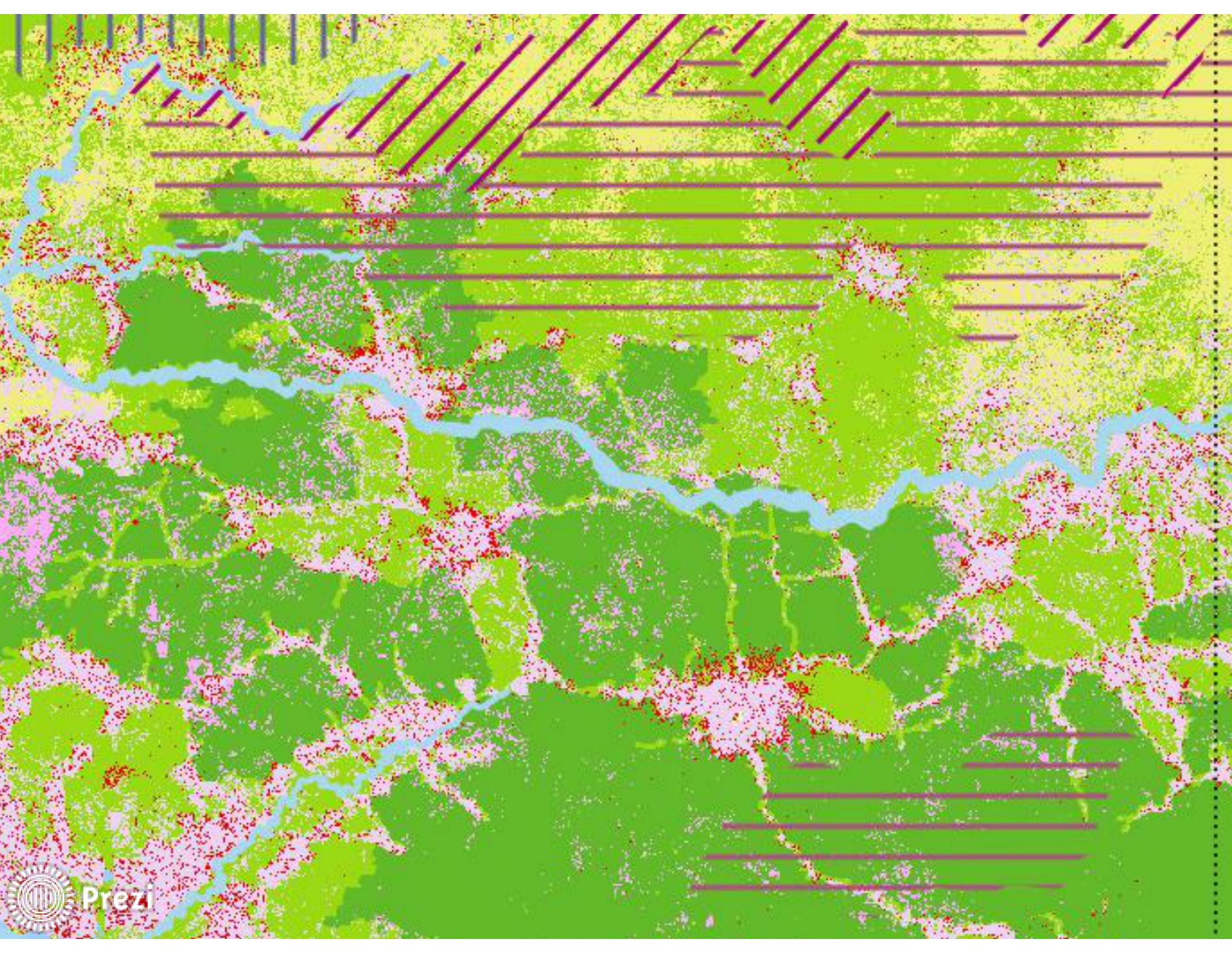
■ Perte de couvert forestier en 2000-2010

Réseau national d'aires protégées

- ▨ Catégorie IUCN Ia - IV
- ▨ Catégorie IUCN V - VI
- ▨ Catégorie IUCN non reportée
- Aire non forestière

Carbone et déforestation dans les aires protégées au niveau national	Proportion du territoire couvert par le réseau d'aires protégées (%)	Proportion du carbone issu de la biomasse contenu dans les aires protégées (%)	Superficie totale des aires protégées (km ²)	Superficie brute déforestée dans les aires protégées sur la période 2000-2012 (km ²)
Rep. Dem. Congo	10.1	11.8	235 796	2 230
Tchad	11.6	20.0	147 111	215
République Centrafricaine	17.4	16.9	107 893	302
Cameroun	9.4	12.0	43 645	133
Gabon	15.0	13.5	39 606	134
Rep. Congo	9.4	11.8	32 213	96





Carbone et déforestation dans les aires protégées désignées au niveau national	Proportion du territoire couvert par le réseau d'aires protégées (%)	Proportion du carbone issu de la biomasse contenu dans les aires protégées (%)	Superficie totale des aires protégées (km ²)	Superficie brute déforestée dans les aires protégées sur la période 2000–2012 (km ²)
Rep. Dem. Congo	10.1	11.8	235 796	2 230
Tchad	11.6	20.0	147 111	215
République Centrafricaine	17.4	16.9	107 893	302
Cameroun	9.4	12.0	43 645	133
Gabon	15.0	13.5	39 606	134
Rep. Congo	9.4	11.8	32 213	96
Guinée Equatoriale	19.2	17.1	5 183	36
Rwanda	9.8	17.8	2 469	18
Burundi	3.6	7.8	977	5
TOTAL COMIFAC	11.5	12.6	614 894	3 170

REDD+

= Réduction des émissions du déboisement
et de la dégradation des forêts

+

Conservation des stocks de carbone forestier
Gestion durable des forêts
Accroissement des stocks de carbone forestier



- extension des forêts sous statut de protection
- renforcement de l'effectivité du réseau existant



Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les **habitats naturels, y compris** les zones protégées, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites



Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de **réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées**



Objectif 5

D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les **habitats naturels, y compris les forêts**, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites



Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de **réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement** et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par

Ecorégions

■	Régions Tibesti-J
■	Désert du
■	Steppes
■	Régions
■	Savanne
■	Mosaïque
■	Savanne
■	Mosaïque
■	Forêts de
■	Forêts de
■	Forêts éq
■	Forêts de
■	Savanne
■	Prairies in
■	Forêts m

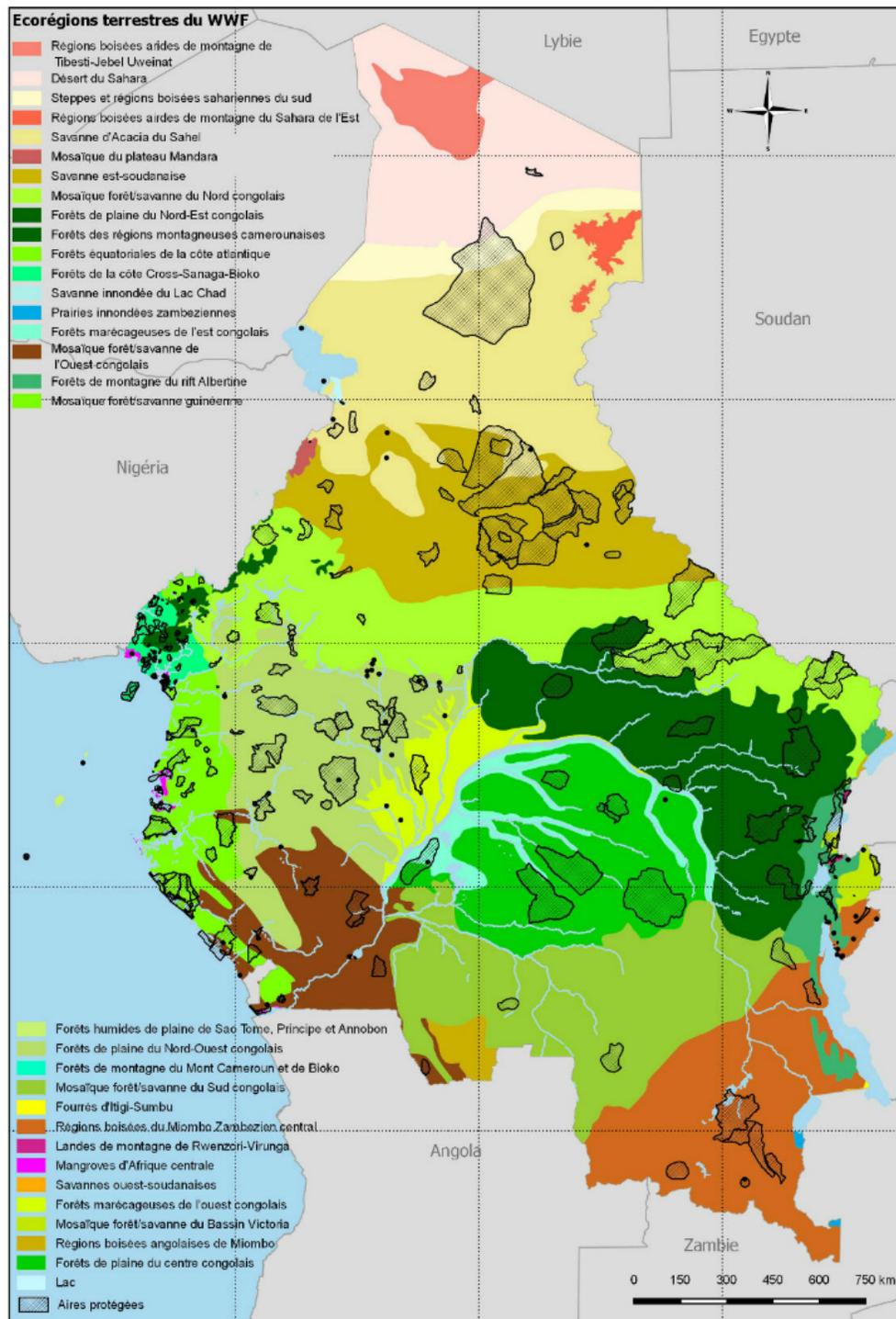


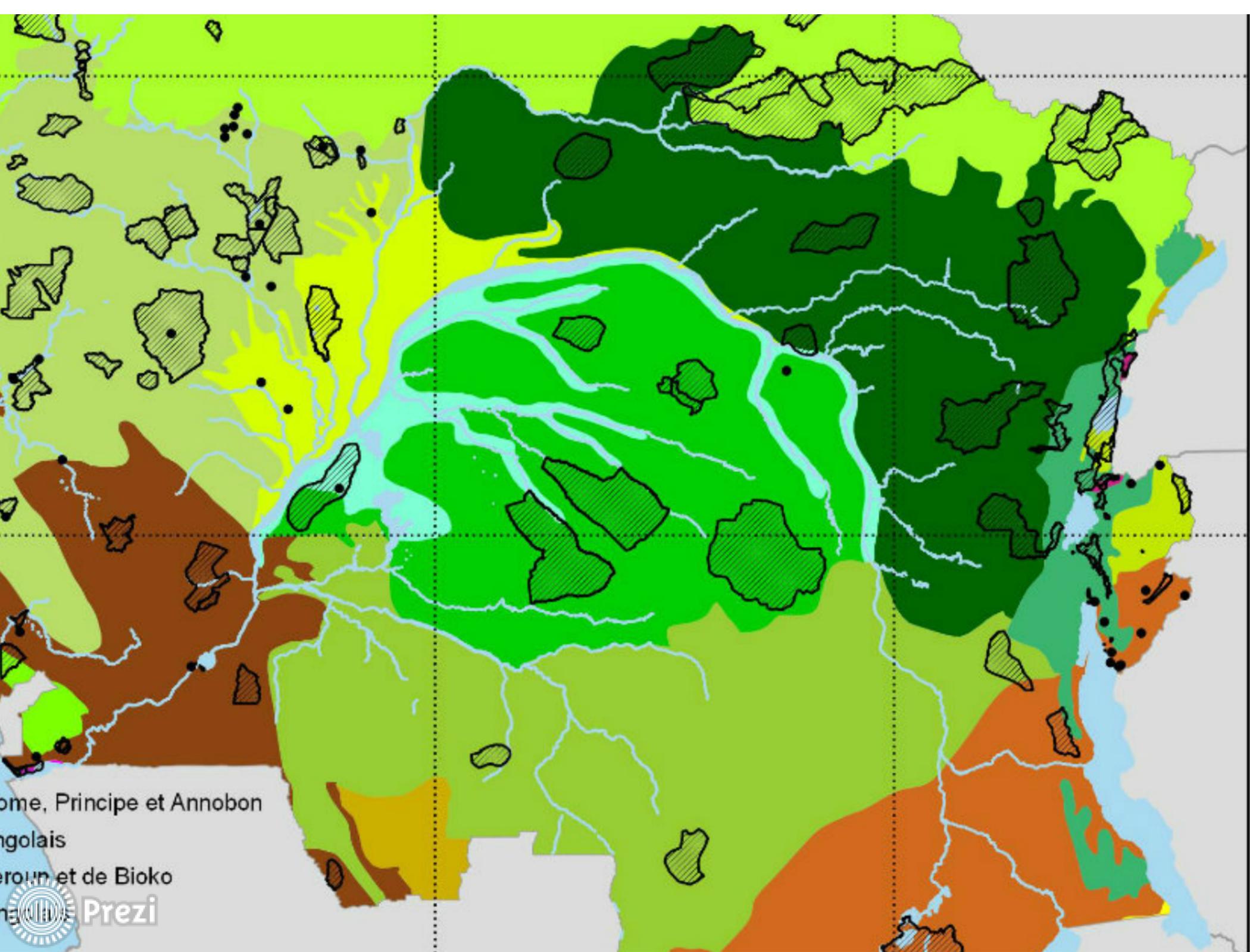
Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de **réseaux écologiquement représentatifs** et **bien reliés d'aires** protégées **gérées efficacement** et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 11

D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de **réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement** et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.





Principe et Annobon
Angolais
Groun et de Bioko



